

AFFAIRE N° 28 - Acquisition d'un terrain de 1202 m2 cadastré section AR n° 111 sis boulevard Doret, appartenant à Monsieur HAU-LAM-KAI en vue de la réalisation du boulevard de ceinture Sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la mission de bureau foncier qui lui a été confiée pour l'acquisition de terrains d'assiettes du futur boulevard de ceinture sud, la SEDRE a négocié l'acquisition d'un terrain bâti de 1202 m2 cadastré section AR n° 111 sis boulevard Doret, appartenant à Monsieur HAU-LAM-KAI.

Le prix de 721 000 francs, ne comprenant pas les indemnités d'éviction à verser aux locataires (Monsieur AH-PINE et la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers), a été reconnu conforme par les Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget Communal et financée à l'aide des crédits mis en place pour le Boulevard Sud.

In St-Jenis le LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

5.11.79. Pour le Préfet, le ADOpte A L'UNANIMITE  
Secrétaire Général délégué: Patrice MAGNIER, Pour le Préfet. (P.C.C.C.)  
le Chef du bureau délégué signé: Jacques LACOSTE